

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 7 mars 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 7 mars 2022, à 20 h, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRESENT(E)S mesdames les conseillères Jennie Fortier, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Michel Hudon et Robin Boucher et Jean-François Paradis tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Fortin, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-François Fortin ouvre la séance à 20h04 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-03-070 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022

2022-03-071 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 tel que rédigé.

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2022-03

2022-03-072 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2022-03 tel que présenté au montant de 494 920,52 \$.

Je, soussignée Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2022-03.

JULIE DUBÉ
Directrice générale / greffière-trésorière

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 7 mars 2022

6. EMBAUCHE DE MADAME JULIE PERREAUULT AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT le départ de notre adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite l'embauche d'une nouvelle personne pour combler ledit poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

2022-03-073

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement de procéder à l'embauche de madame Julie Perreault à titre d'adjointe administrative. Madame Perreault débutera ses nouvelles fonctions le 28 mars 2022 et sera sous probation pour une période de cent vingt (120) jours travaillés.

7. DÉMISSION DE MADAME MARIE-BERLINE DESCHENES DU POSTE D'INSPECTRICE EN URBANISME

7.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION

Madame Julie Dubé, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de démission de madame Marie-Berline Deschênes, inspectrice en urbanisme, datée du 21 février 2022.

7.2 MANDAT AU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT DE LA MRC DE LA MITIS ET DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN URBANISME POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autres règlements que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC de La Mitis ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur en urbanisme attiré à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur du Service ;

2022-03-074

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Sainte-Flavie désigne :

- Jean-Philippe Quimper, inspecteur suppléant ;
- Gabriel Dumont, inspecteur suppléant ;
- Michel Lagacé, inspecteur suppléant ;
- Mélissa Caron, inspectrice suppléante ;

Comme inspecteur en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements suivants :

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 7 mars 2022

- Règlement de zonage n° 2011-04
- Règlement de lotissement n° 2011-05
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° 2011-06
- Règlement de construction n° 2011-07
- Règlement des permis et certificats n° 2011-08
- Règlement sur les dérogations mineures n° 2011-09
- Règlement concernant les nuisances publiques n° 2021-13
- Règlement concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments n° 2014-08
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)

Le Conseil municipal autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution invalide toute autre résolution adoptée en ce sens.

8. PAIEMENT À LA MRC DE LA MITIS

8.1 QUOTES-PARTS

2022-03-075 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le premier versement des quotes-parts à La MRC de La Mitis au montant de 69 774,10 \$.

8.2 MISE À JOUR DU RÔLE – ÉVIMBEC

2022-03-076 Il est proposé par madame Jennie Fortier et résolu unanimement d'autoriser le paiement à La MRC de la Mitis pour la mise à jour du rôle au montant de 9 769,09 \$.

8.3 CONFECTION ET ÉQUILIBRAGE

2022-03-077 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement à La MRC de la Mitis pour la confection et l'équilibrage du rôle au montant de 2 005,26 \$.

8.4 AJUSTEMENT BAC BRUN

2022-03-078 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement à La MRC de la Mitis pour l'ajout d'un Bac brun au montant de 603,50 \$.

8.5 CONTRIBUTION FQM

2022-03-079 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement à La MRC de la Mitis pour la contribution de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 171,60 \$.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 7 mars 2022

8.6 PORTABLE – COMMUNICATIONS

2022-03-080 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement à La MRC de la Mitis pour l'acquisition d'un portable pour le poste de coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire au montant de 1 225,86 \$.

9. AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR SERVICE RENDUS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

2022-03-081 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement des honoraires progressifs à RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, pour les services rendus dans la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 pour un montant de 5 000 \$, plus taxes.

10. ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROMESSES D'ACHAT POUR LES RÉSIDENCES SUIVANTES

10.1 120 ROUTE DE LA MER

2022-03-082 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement que :

- la Municipalité accepte la promesse d'achat pour la résidence sise au 120 route de la Mer et ce, pour un montant de 25 121,00 \$.
- monsieur Jean-François Fortin, maire et madame Julie Dubé, directrice générale soient désignés pour signer les différents documents relatifs à la transaction, pour et au nom de la Municipalité.

10.2 320 ROUTE DE LA MER

2022-03-083 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement que :

- la Municipalité accepte la promesse d'achat pour la résidence sise au 320 route de la Mer et ce, pour un montant de 5 250,00 \$.
- monsieur Jean-François Fortin, maire et madame Julie Dubé, directrice générale soient désignés pour signer les différents documents relatifs à la transaction, pour et au nom de la Municipalité.

10.3 420 ROUTE DE LA MER

2022-03-084 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement que :

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 7 mars 2022

- la Municipalité accepte la promesse d'achat pour la résidence sise au 420 route de la Mer et ce, pour un montant de 4 000,00 \$.
- monsieur Jean-François Fortin, maire et madame Julie Dubé, directrice générale soient désignés pour signer les différents documents relatifs à la transaction, pour et au nom de la Municipalité.

11. PAIEMENT REGROUPEMENT INCENDIE 2022

2022-03-085

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu à l'unanimité d'autoriser le premier versement de trois à la VILLE DE MONT-JOLI pour le Regroupement incendie pour l'exercice financier 2022, au montant de 37 708 \$.

12. GARAGE MUNICIPAL

12.1 AUTORISATION DE PAIEMENT A GOULET & LEBEL ARCHITECTES

2022-03-086

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement à GOULET & LEBEL ARCHITECTES pour les services durant la construction du nouveau garage municipal pour un montant de 1 966,50 \$, plus taxes.

12.2 AUTORISATION DE PAIEMENT A STANTEC, POUR LES SERVICES

2022-03-087

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement à STANTEC pour la surveillance de chantier et travail de bureau pour un montant de 2 910 \$, plus taxes.

13. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

13.1 SIGNATURES DES PERMIS D'INTERVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité ;

2022-03-088

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie demande au ministère des

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 7 mars 2022

Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2022 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère, et qu'à cette fin, elle autorise madame Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière, ou monsieur Richard Larrivée, contremaître, à signer lesdits permis d'intervention.

13.2 REPROGRAMMATION DU FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 132-132

CONSIDÉRANT le fort achalandage, en saison estivale, à Sainte-Flavie sur la route de la Mer ; achalandage qui ne cesse d'augmenter dû à la popularité grandissante du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie comme destination touristique ;

CONSIDÉRANT QU'il se forme des convois de véhicules sur une longueur de près de 1,5 km, partant du quai de Sainte-Flavie jusqu'à dépassé le Centre d'art Marcel Gagnon ;

CONSIDÉRANT le temps d'attente causé par cet état de situation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû faire appel au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour effectuer la signalisation pendant une période de travaux sur l'autoroute 20 où la circulation fut déviée vers la 132 le long du littoral ;

CONSIDÉRANT QUE même en dehors de ladite période de travaux la Municipalité a dû faire appel à la Sûreté du Québec (SQ), à deux reprises, pour effectuer la signalisation et assurer une circulation le plus fluide possible ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de virage prioritaire à gauche aux feux de circulation à l'intersection de la route de la Mer et la route Flavie-Drapeau, pour les véhicules provenant de l'est sur la route de la Mer et qui désirent monter sur la route Flavie-Drapeau vers Mont-Joli ;

2022-03-089

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de reprogrammer le feu de circulation à l'intersection de la route 132-132, pour qu'une priorité de virage à gauche s'applique en période estivale, au minimum pendant les mois de juin, juillet et août.

14. **PAIEMENT À LES SERVICE M. GAGNÉ INC. - 4^E VERSEMENT AU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LE DÉNEIGEMENT 2021-2022**

2022-03-090

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement du quatrième versement pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver à LES SERVICE M. GAGNÉ INC. au montant de 21 875 \$, plus taxes.

15. **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ECHO-TECH POUR LA MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES**

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 7 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE selon les obligations imposées par le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU), le programme de suivi des stations d'épuration nous oblige de reprendre une mesure dans les bassins en 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de réaliser la mesure dans les étangs 2A, 2B, 3A et 3B pour un montant total forfaitaire de 2 425 \$, s'il est réalisé lors d'un déplacement planifié dans notre région en 2022 et que nous souhaitons une mesure dans l'étang no 1 par la même occasion, pour un supplément de 325 \$. ;

CONSIDÉRANT QU'une réduction de 15% nous sera consentie si cette offre est acceptée avant le 15 mars 2022 ;

2022-03-091 Il est proposé par madame Jennie Fortier et résolu unanimement d'accepter l'offre D'ÉCHO-TECH pour la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés pour un montant total de 2 750 \$, plus taxes.

16. MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MITIS POUR DES PLANS ET DEVIS AVEC ESTIMATION POUR DIVERS PROJETS

2022-03-092 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement de mandater le service de génie de la MRC DE LA MITIS pour les plans et devis avec estimation pour les projets suivants :

- Rampe de mise à l'eau ;
- Trottoirs route de la mer, secteur est, côté sud ;
- Piste cyclable longeant la rue Ouellet ;
- Développement de la rue Bellevue.

17. ÉDIFICE MUNICIPAL

17.1 AUTORISATION DE PAIEMENT À GOULET & LEBEL ARCHITECTES POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET

2022-03-093 Il est proposé par madame Jennie Fortier et résolu unanimement d'autoriser le paiement à GOULET & LEBEL ARCHITECTES pour l'étude d'avant-projet pour un montant de 1 860 \$, plus taxes.

17.2 AUTORISATION DE PAIEMENT A STANTEC, POUR LE RAPPORT MECANIQUE ELECTRIQUE

2022-03-094 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement à STANTEC pour le rapport mécanique électrique pour un montant de 5 500 \$, plus taxes.

17.3 AUTORISATION DE PAIEMENT A CIBLE ESTIMATION POUR LE CARNET DE SANTE DE L'EDIFICE

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 7 mars 2022

2022-03-095 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement à CIBLE ESTIMATION INC. pour le carnet de santé de l'édifice pour un montant de 4 775 \$, plus taxes.

18. ACCEPTATION DES PROMESSES D'ACHAT POUR DES LOTS DE LA RUE DESROSIERS

2022-03-096 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement que :

- la Municipalité accepte la promesse d'achat d'un terrain de sa réserve foncière ; pour le lot 6 318 684 et ce, pour un montant de 19 513,57 \$, plus taxes ;
- la Municipalité accepte la promesse d'achat d'un terrain de sa réserve foncière ; pour le lot 6 318 691 et ce, pour un montant de 22 648,27 \$, plus taxes ;
- monsieur Jean-François Fortin, maire et madame Julie Dubé, Directrice générale soient désignés pour signer les différents documents relatifs à la transaction, pour et au nom de la Municipalité.

19. DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE Le baseball mineur lance sa campagne de financement 2022 pour l'organisation d'activités estivales de nos jeunes de 4 à 15 ans ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le contexte pandémique qui a entraîné son lot de défis, la saison 2021 a connu un franc succès et a permis aux jeunes de renouer avec leur sport de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la saison à venir offrira aux jeunes, encore cette année, la possibilité de s'épanouir dans un sport d'équipe ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés sont destinés à l'amélioration des équipements sportifs, à la formation d'entraîneurs qualifiés ainsi qu'au bon déroulement de la saison 2022 ;

2022-03-097 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis de faire un don de 200 \$, via la Commission des sports et loisirs de Sainte-Flavie, à L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI pour ainsi démontrer un partenariat COUP SÛR avec mention de la Municipalité sur la page internet et lors des matchs.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-03-098 Il est proposé par madame Agathe Lévesque de lever la séance à 20h44.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 7 mars 2022

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2022-03-070 à 2022-03-098 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANCOIS FORTIN
Maire

JULIE DUBÉ
Directrice générale /
greffière-trésorière